



COMMUNE DE MOURIÈS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE MOURIÈS – PROJET DU SITE « SALENGRO – LA FORGE »

ARTICLE 1 :

Par **arrêté N°20240082 en date 15/05/2024**, le Maire de la Commune de Mouriès a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Mouriès.

Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, mis à l'enquête et soumis à évaluation environnementale et à avis de l'autorité environnementale, a pour objectif de **faire évoluer le PLU pour permettre la réalisation du projet du site « Salengro – La Forge » qui prévoit la création de logements et d'un Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) répondant à un besoin d'intérêt général.**

ARTICLE 2 :

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ; éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Le plan local d'urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.

ARTICLE 3 :

Monsieur Bernard GUEDJ a été désigné en qualité de **commissaire enquêteur** et **Monsieur Joël GUITARD** en qualité de **commissaire enquêteur suppléant** par le Tribunal administratif de Marseille par décision n°E24000031/13 du 17/04/2024.

ARTICLE 4 :

Il sera procédé, du **Lundi 3 juin 2024 à 8h30, au Vendredi 5 juillet 2024 inclus, jusqu'à 17h00** à une enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, pour une durée de **34 jours**, sous la responsabilité du Maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

ARTICLE 5 :

Le dossier de l'enquête (comprenant notamment l'évaluation environnementale, l'avis de la MRAe ainsi que la note de réponse écrite du maître d'ouvrage, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint avec les PPA ainsi que le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU) et le registre peuvent être consultés :

- **Pour la version papier :**
 - **Mairie de Mouriès - 35 Avenue Pasteur - 13890 Mouriès, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (sauf jours fériés, jours exceptionnels de fermetures) ;**
- **Pour la version numérique :**
 - Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : **<https://www.mouries.fr/mon-quotidien/urbanisme/ep-laforge/>**
 - Sur un poste informatique mis à disposition du public, en mairie, **Mairie de Mouriès - 35 Avenue Pasteur - 13890 Mouriès, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (sauf jours fériés, jours exceptionnels de fermetures).**

ARTICLE 6 :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions du **Lundi 3 juin 2024, au Vendredi 5 juillet 2024 inclus aux horaires précisés à l'article 5 ci-dessus :**

- **Sur le registre d'enquête publique**, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en mairie, **Mairie de Mouriès - 35 Avenue Pasteur - 13890 Mouriès, aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 5).**
- **En les envoyant par courrier électronique** à l'adresse sécurisée suivante : **service.urbanisme@mairie-mouries.fr**
Les observations reçues par courrier électronique, seront publiées sur le site dédié à l'enquête publique et également annexées au registre d'enquête publique.
- **En les adressant par voie postale** au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : **en mairie, Monsieur Bernard GUEDJ, commissaire enquêteur – Mairie de Mouriès - 35 Avenue Pasteur - 13890 Mouriès.** Elles seront également annexées au registre d'enquête.

ARTICLE 7 :

Monsieur Bernard GUEDJ, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie, sise **Mairie de Mouriès - 35 Avenue Pasteur - 13890 Mouriès**, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- **Lundi 3 juin 2024, de 9h à 12h.**
- **Jeudi 13 juin 2024, de 14h à 17h.**
- **Jeudi 20 juin 2024 de 9h à 12h.**
- **Vendredi 28 juin 2024, de 9h à 12h.**
- **Vendredi 5 juillet 2024 de 14h à 17h.**

ARTICLE 8 :

Le projet déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU a été soumis à évaluation environnementale, laquelle est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage.

ARTICLE 9 :

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Mouriès, et seront publiés sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 10 :

Cet avis d'enquête sera également affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, **59 Avenue Roger Salengro-13890 MOURIES (Site du projet) et aux lieux d'affichage habituels sur le territoire communal.**

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Alice ROGGIERO, Maire de la Commune de Mouriès.